

Au troisième jour du Procès FIN DE L'AUDITION DE OULD HAIDALLA ET DÉBUT DE CELLE DE OULD AMAR

Le procès de l'ex-chef de l'Etat Mohamed Khouna Ould Haidalla et de ses 14 co-détenus, entamé depuis lundi au niveau de la cour criminelle de Nouakchott a été suspendu mardi soir pour reprendre au mercredi matin et ce, pour la troisième journée consécutive.

Ce sont les avocats de la défense qui ont sollicité la suspension de l'audience le mardi soir, suite à un malaise dont fut victime Ould Haidalla durant l'audience.

Selon des témoignages recueillis sur place mardi soir, par l'AFP, l'ancien chef d'Etat informé des déclarations du procureur lors de son point de presse organisé le mardi en début d'après midi, après l'incident avec les avocats de la défense, comme quoi il avait reconnu les faits lundi, durant la première partie de son interrogatoire, déclarations qui l'ont énervé durant son audition, et ses avocats ont demandé une suspension jusqu'à mercredi matin. Ould Haidalla s'était mis en colère et avait affirmé qu'il ne répondrait plus aux questions si le procureur ne retirait pas ses propos. Un médecin l'avait examiné sur demande de la défense et, bien qu'il n'a rien constaté d'anormal concernant sa santé, ses avocats avaient exigé et obtenu de la cour réceptive par moments aux doléances de la défense, la suspension de l'audience, pour lui permettre de retrouver ses esprits.

Mardi, devant la presse, le procureur de la

République, Mohamed Elghaïth Ould Oumar, avait affirmé que Ould Haidalla avait reconnu les faits, en admettant qu'il avait rejeté le régime actuel et décidé de former un gouvernement de transition. A la reprise du procès le mercredi les avocats de la défense ont exprimé leur indignation suite aux propos tenus la veille par le procureur de la république, selon lesquels le principal accusé aurait reconnu les faits qui lui étaient reprochés.

Dans un communiqué de presse, le collectif de la défense a estimé que "ce procédé du procureur relève d'une tentative maladroite de manipulation de l'opinion publique nationale et internationale ainsi que de la justice, afin d'asseoir d'ores et déjà le principe d'une condamnation".

Toutefois, le procureur de la République a démenti mercredi avoir parlé d'une reconnaissance par Ould Haidalla du plan "Grab1", mais plutôt d'une "reconnaissance par des faits qui lui sont reprochés, se fondant sur ses déclarations devant la Cour, rejetant le système en place et créant un gouvernement de transition".

Mais le communiqué du collectif des avocats a souligné que, "confondu sur ce point, le procureur a contesté avoir tenu ces propos", ce dont le collectif "prend acte", tout en l'invitant, "par voie de presse, à un démenti formel de nature à rétablir définitivement la vérité des faits".

Au troisième jour du Procès

Fin de l'audition de Ould Haidalla et début de celle de Ould Amar

Toujours est-il que le mercredi matin à l'ouverture du procès, Ould Haidalla habillé en boubou et turban bleus, affichait un grand sourire à son entrée en salle et faisait signe à l'assistance qui l'a chaleureusement applaudi.

Au cours de la session du mercredi matin les questions ont tourné autour des intentions de Ould Haidalla en tant que candidat à la présidentielle, son opinion sur l'exercice du pouvoir, les conditions de son arrestation et des accusations de coup d'Etat que le gouvernement porte à son encontre.

concernant son opinion sur l'exercice du pouvoir il a déclaré "Je n'avais jamais pensé à revenir au pouvoir; au contraire (le 12 décembre 1984), je me sentais délivré de charges très lourdes et sorti d'une véritable prison quand mes collègues avaient pris le pouvoir", et de poursuivre "mes programmes écrits et clairs, ainsi que mes appels au dialogue et à la paix civile, constituent une nette démarcation par rapport aux intentions qu'on veut me donner" a-t-il précisé avant de quitter la salle.

Audition de Ismaïl Ould Amar

La troisième journée du procès a été marquée par la poursuite de l'interrogatoire de Mohamed Khouna Ould Haïdalla, qui aura durée deux jours à l'issue desquels, la bataille de procédure a occupé l'essentiel des débats. Les questions posées par la défense permettaient ainsi à l'ex chef d'Etat de développer des thèmes de nature à valoriser son action et éloigner des esprits l'image du candidat comploteur. De son côté, le procureur de la République a per-

sisté dans sa démarche accusatoire. Durant l'interrogatoire de Mohamed Khouna O. Haïdalla, les éléments de fonds du dossier n'ont été que rarement abordés, ce qui semble être pour l'instant la stratégie de la défense.

Le mercredi 3 décembre, l'accusé Ismaïl Ould Amar, est appelé à la barre.

Débats sur l'immunité parlementaire de Smaïl O. Amar

A son entrée, l'ex directeur de campagne de Ould Haïdalla, revêtait la bande verte, insigne de sa qualité de député. Aussitôt, comme il fallait s'y attendre, le parquet s'oppose, arguant du fait que cet accusé n'a plus la qualité de parlementaire et ne pouvait donc se présenter avec cet insigne. Après moult contestations, le président du tribunal décidera que M Ismaïl Ould Amar devra se présenter à la barre sans cette écharpe.

Dès qu'il s'est installé, le président du tribunal demande à l'accusé, comment il a rejoint Ould Haïdalla ? Etait-ce à titre personnel ou bien avait-il été sollicité par ce dernier? l'accusé répond en disant, ni l'une ni l'autre, mais il est interrompu par sa défense qui rappelle au Président de la cour que, non seulement la question était hors sujet, mais en plus, il y a des exceptions préalables à soulever avant de procéder à l'interrogatoire du prévenu. " Cette question a déjà été épuisée ", rétorque le Président. " Non disent les avocats, elle ne l'a été que pour ce qui concerne Ould Haïdalla et comme vous avez décidé de les entendre séparément, il faut que pour chaque accusé nous soulevions les

exceptions, surtout que dans le cas de M Ismaïl Ould Amar, ces exceptions sont essentielles vu qu'il a été arrêté en violation de son immunité parlementaire ". Le procureur produit alors deux documents, le premier concernant le procès verbal d'arrestation et le second la levée d'immunité. " Ces deux documents sont nuls et non avenues car justement ils ont été pris en violation de la loi ". conteste la défense.

Face à un débat qui menaçait de s'enflammer, le Président lève la séance pour, dit-il se prononcer sur la question.

A son retour, il reprend les termes qu'il avait déjà déclaré : " cette question a été épuisée et j'ai déjà rejeté toutes les exceptions pour ce qui concerne l'ensemble des accusés ".

Il fallait donc passer à l'interrogatoire de l'accusé.

Le président de la Cour revient donc à la question relative à ses liens avec Ould Haïdalla et l'accusé continue le développement de sa réponse. Il soutient en effet qu'il compte un grand nombre d'amis politiques avec lesquels il a toujours débattu sur la meilleure façon d'enclencher les réformes politiques nécessaires pour le pays. Un débat qui selon M Ismaïl Ould Amar existait même au sein de l'hémicycle. Dans ce débat, dit-il, il était du côté de ceux qui pensaient qu'il fallait un candidat qui n'appartenait pas à une des formations politiques existantes. Le programme politique et de réforme que présentera ensuite Ould Haïdalla, comme il l'avait indiqué d'ailleurs dans une déclaration, s'est trouvé être conforme à ses idées, ce qui l'a conduit à l'épouser. Il insistera beaucoup sur

les principes auxquels il a toujours cru et les situations qu'il a toujours dénoncé, notamment le parti unique, l'exercice unilatéral du pouvoir. " je n'ai jamais adhéré au parti unique, bien que j'ai occupé en son temps de hautes fonctions, mais il faut dire qu'à l'époque, la fonction n'était pas tributaire de l'appartenance partisane ".

Très longuement ensuite, il sera interrogé sur l'argent de la campagne, sa quantité, sa provenance, son utilisation. Sur ses trois aspects, l'accusé accepte de répondre en citant même des exemples, il dira : " Sur le montant, j'avais atteint le seuil de 45 millions d'ouguiyas. Un montant que j'ai déclaré au trésor public, bien que rien ne m'y obligeait, mais il faut dire que dans notre directoire, nous étions soucieux d'agir dans la transparence ". Il cita à plusieurs reprises la conférence de presse qu'il avait animé durant la campagne à l'Hôtel Mercure et durant laquelle toutes ces questions lui étaient posés. Sur la provenance des fonds il dira aussi " je suis étonné d'entendre dire que nous avons reçu de l'argent libyen. Je puis vous assurer que, la personne politique mauritanienne la plus honnie aujourd'hui par le pouvoir libyen, c'est le Président Mohamed Khouna O. Haïdalla, comment imaginer qu'il puisse obtenir un sou de la part de ce pays ". Le seul fait est que, cet argent provient de dons et contributions de nationaux et je suis disposé à vous communiquer les détails de son utilisation.

Sur le document " Grab "

Bien que les débats ont longtemps porté sur la question de l'immunité de M Ismaïl Ould

Amar, qui d'après le parquet n'est plus opérante et d'après les juges encore en vigueur, l'occasion fut ouverte à l'accusé pour se prononcer sur le document " Grab ", une des pièces du dossier.

L'avocate sénégalaise Aissata Tall Sall lui demanda en effet si comme dit dans le document, quelques flacons de peinture peuvent suffire pour renverser un régime ?

L'accusé se leva et exprima toute son indignation face à ce document : " je ne sais pas qui a inventé ce document puéril et mal rédigé pour ensuite m'accuser d'avoir participé à sa confection. Je sais seulement qu'il m'a porté un tort immense et a porté atteinte à mon honneur. Lisez mes écrits et vous comprendrez que je ne peux pas avoir rédigé ce torchon décousu et insensé ". Il poursuit : " celui qui me connaît sait que j'ai toujours milité en faveur de la cohésion nationale, de la paix sociale et refusé la violence en tant que mode d'expression. Demandez aux directeurs de campagne qui travaillaient sous ma direction, ils vous diront en un mot que je leur ai interdit de faire une quelconque action si l'autorité du Hakem ne l'autorise pas. Ils vous diront que je leur ai interdit tout acte de nature à semer le trouble.

Durant ces interventions, le procureur, les avocats, le Président et le public écoutaient avec une apparente émotion les propos de l'accusé qui de l'avis de plusieurs observateurs a bien plaidé sa cause.

C'est aux environs de vingt heures que la séance fut levée pour reprendre le jeudi 04 décembre à 10 heures.

(A suivre)

LA REDACTION